



Assemblée générale

Distr. générale
30 août 2024
Français
Original : anglais

Soixante-dix-neuvième session

Point 16 f) de l'ordre du jour provisoire*

**Questions de politique macroéconomique :
promotion d'une coopération internationale inclusive
et efficace en matière fiscale à l'Organisation
des Nations Unies**

Promotion d'une coopération internationale inclusive et efficace en matière fiscale à l'Organisation des Nations Unies

Note du Secrétaire général

Le Secrétaire général a l'honneur de transmettre à l'Assemblée générale le rapport sur les travaux de la deuxième session du Comité spécial chargé de définir un mandat pour l'élaboration d'une convention-cadre des Nations Unies sur la coopération internationale en matière fiscale, conformément à la résolution [78/230](#) de l'Assemblée.

* [A/79/150](#).



Rapport sur les travaux de la deuxième session du Comité spécial chargé de définir un mandat pour l'élaboration d'une convention-cadre des Nations Unies sur la coopération internationale en matière fiscale

Rapporteuse : M^{me} Aisha Farooq (Pakistan)

I. Organisation de la session

A. Ouverture et durée de la session

1. La deuxième session du Comité spécial chargé de définir un mandat pour l'élaboration d'une convention-cadre des Nations Unies sur la coopération internationale en matière fiscale¹ s'est tenue au Siège des Nations Unies du 29 juillet au 16 août 2024. Au cours de la session, le Comité a tenu neuf séances plénières et 13 réunions informelles.

2. La session a été ouverte par le Président du Comité spécial, Ramy M. Youssef (Égypte), qui a fait un exposé introductif.

B. Participation

3. Des représentantes et représentants des États Membres de l'Organisation des Nations Unies ont participé à la session. Étaient également présents des observatrices et observateurs d'organisations intergouvernementales et d'autres entités, des représentantes et représentants d'organismes des Nations Unies, d'organisations de la société civile et d'autres parties prenantes, y compris des établissements universitaires et des entités du secteur privé. On trouvera à l'annexe II du présent rapport la liste des personnes qui ont participé à la session d'organisation, ainsi qu'à la première et à la deuxième sessions du Comité.

C. Ordre du jour et organisation des travaux

4. À sa première réunion, le 29 juillet 2024, le Comité a adopté l'ordre du jour provisoire tel qu'il figure dans le document publié sous la cote [A/AC.295/2024/5](#).

5. L'ordre du jour se lit comme suit :

1. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
2. Déclarations d'ordre général.
3. Éléments de fond du projet de mandat.
4. Éléments procéduraux du projet de mandat.
5. Questions diverses.
6. Adoption du rapport sur les travaux de la deuxième session.

¹ Le Comité spécial chargé de définir un mandat pour l'élaboration d'une convention-cadre des Nations Unies sur la coopération internationale en matière fiscale a également tenu une session d'organisation du 20 au 22 février 2024 ([A/AC.295/2024/2](#)) et une première session du 26 avril au 8 mai 2024 ([A/AC.295/2024/4](#)).

6. À la même réunion, le Comité a examiné et adopté l'organisation provisoire des travaux de la session, telle qu'elle figure dans le document de séance [A/AC.295/2024/CRP.1](#), disponible sur le site Web du Comité.

7. Avant l'adoption de l'organisation provisoire des travaux, des déclarations ont été faites par les représentantes et représentants des pays suivants : Canada (également au nom de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande), États-Unis d'Amérique, Norvège, Allemagne, Autriche et Nigéria.

D. Élection du Bureau

8. À sa première réunion, le 29 juillet 2024, le Comité a procédé à l'élection des vice-président(e)s afin de pourvoir les postes devenus vacants suite à la démission de Qiaolang Li (Chine), Bhaskar Goswami (Inde), Byungsik Jung (République de Corée), Yah Fang Chiam (Singapour), Leo Ryan Pinder (Bahamas) et Carlos Javier Castillo Pérez (Mexique).

9. Le Comité a élu à la vice-présidence Morteza Mollanazar (République islamique d'Iran), Koki Harada (Japon), Shabana Begum (Émirats arabes unis), Jhonny Morales Coronel (État plurinational de Bolivie), Liselott Kana (Chili) et Marlene Nembhard Parker (Jamaïque).

10. À la même réunion, le Comité a élu Rapporteuse Aisha Farooq (Pakistan), à la suite à la démission de Claudia Vargas (Colombie).

E. Accréditation des observateurs

11. À sa première réunion le 29 juillet 2024, le Comité a décidé d'accorder une accréditation aux organisations de la société civile, établissements universitaires, organisations du secteur privé et autres acteurs concernés ci-après, tels qu'énumérés dans le document [A/AC.295/2024/CRP.2/Rev.1](#), afin de leur permettre de participer à ses travaux :

- Réseau africain pour la dette et le développement
- African Women Solidarity of Nevada, Inc.
- Alternative Information & Development Centre
- Asian Indigenous International Network
- Capitulo Mexicano de la Camara Internacional de Comercio (Chambre de commerce internationale, Mexique)
- Centre Régional Africain pour le Développement Endogène et Communautaire
- Centro de investigação e desenvolvimento sobre direito e sociedade da Faculdade de Direito da Universidade NOVA de Lisboa, NOVA Tax Research Lab
- Comitato Nazionale Italiano della Camera di Commercio Internazionale (Chambre de commerce internationale, Italie)
- DMUN Foundation
- Environment and Justice Society
- Global Alliance for Tax Justice
- Initiative for Social and Economic Rights

- Institute for Economic Justice
- Bureau international de documentation fiscale
- Chambre de commerce internationale, Nigéria
- National Economic Research Associates, Inc., NERA Economic Consulting
- Association des administrateurs fiscaux des îles du Pacifique
- Partners in Health
- Policy Forum
- Southern and Eastern Africa Trade Information and Negotiations Institute, Ouganda
- Stichting Onderzoek Multinationale Ondernemingen
- Student Business Organization for Sustainable Development
- Texas A&M University, School of Law
- Universidad de Barcelona
- Universidad de Sevilla, Facultad de Derecho
- World Business Organization, Chambre de commerce internationale, Royaume-Uni
- Zimbabwe Coalition on Debt and Development

F. Documentation

12. Une liste des documents présentés au Comité lors de la deuxième session a été mise à disposition sur la page Web du Comité².

II. Déclarations d'ordre général

13. Aux première et deuxième réunions du Comité, le 29 juillet 2024, des déclarations d'ordre général ont été faites au titre du point 2 de l'ordre du jour.

14. À la première réunion, des déclarations ont été faites par les représentantes et représentants des délégations suivantes : Union européenne (au nom de l'Union européenne et de ses États membres), Hongrie (au nom des États membres de l'Union européenne), Grenade (au nom de la Communauté des Caraïbes), Canada (également au nom de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande), Burundi (au nom du Groupe des États d'Afrique), État plurinational de Bolivie, Royaume des Pays-Bas, Ghana, Pologne, Luxembourg, Allemagne, Brésil, Jamaïque, Nigéria, Japon, Bahamas, République-Unie de Tanzanie, Portugal, Pakistan, Singapour, Maroc, Inde, Chili, Autriche, Suède, Algérie, Espagne, Estonie, Italie, États-Unis d'Amérique, Danemark et République de Corée.

15. À la deuxième réunion, des déclarations ont été faites par les représentantes et représentants des pays suivants : Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Liechtenstein, Émirats arabes unis, Norvège, Kenya, Colombie, France, Suisse, Lesotho, Chine, Irlande, Israël, Belarus, Fédération de Russie, Arabie saoudite et Philippines.

² Voir <https://financing.desa.un.org/fr/node/4658>.

16. À la même réunion, l'observatrice de la Chambre internationale de commerce a fait une déclaration.

17. À la même réunion également, des déclarations ont été faites par les représentantes et représentants du Réseau pour la Justice Fiscale-Afrique, de la Global Alliance for Tax Justice, de Stichting Onderzoek Multinationale Ondernemingen, de la Chambre de commerce internationale (Comité national pakistanais) et de la Bombay Chartered Accountants Society.

III. Éléments de fond et éléments procéduraux de la convention-cadre

18. À sa première réunion, le 29 juillet 2024, le Comité a examiné conjointement les points 3 et 4 de l'ordre du jour portant respectivement sur les éléments de fond et les éléments procéduraux du projet de mandat.

19. De sa deuxième à sa cinquième réunions, le Comité a poursuivi l'examen conjoint des points 3 et 4 de l'ordre du jour portant respectivement sur les éléments de fond et les éléments procéduraux du projet de mandat.

20. À sa cinquième réunion, le 31 juillet 2024, qui a porté sur les sections du projet de mandat traitant des éléments de fond de la convention-cadre, y compris le renforcement des capacités, des déclarations ont été faites par les représentantes et les représentants des pays suivants : Brésil, Kenya, États-Unis d'Amérique, République de Corée, Arabie saoudite, Italie, Allemagne, Ghana, Pakistan, Colombie, Nigéria, Espagne, Indonésie, Hongrie, Canada, Jamaïque, France, Tchéquie, Lesotho, Israël, Bahamas, Belgique, République-Unie de Tanzanie, Algérie, Pologne, Sénégal, Suède, Estonie, Croatie et Seychelles.

21. De sa sixième à sa neuvième réunions, le Comité a poursuivi l'examen conjoint des points 3 et 4 de l'ordre du jour portant respectivement sur les éléments de fond et les éléments procéduraux du projet de mandat.

22. À sa neuvième réunion, le 2 août 2024, qui a porté sur les sections du projet de mandat traitant des stratégies de négociation de la convention-cadre et des ressources à mettre à disposition à l'appui de l'organe de négociation, des déclarations ont été faites par les représentantes et les représentants des pays suivants : Canada, Inde, Colombie, Nigéria, Chine, Arabie saoudite, Brésil, Kenya, République de Corée, Honduras, Liechtenstein, Ghana, Israël, Tchéquie, Norvège, Maroc, Autriche, Fédération de Russie, Algérie, Irlande, Zambie, Chili, Royaume-Uni, Émirats arabes unis, Singapour et Sénégal.

23. À sa dixième réunion, le 2 août 2024, au titre du point 3 de l'ordre du jour sur les éléments de fond du projet de mandat et du point 4 de l'ordre du jour sur les éléments procéduraux du projet de mandat, le Comité a organisé un dialogue multipartite. Des déclarations ont été faites par les représentantes et représentants de la Bombay Chartered Accountants Society, de l'Organisation de coopération et de développement économiques, du Fonds monétaire international, de la Chambre de commerce internationale (Comité national pakistanais), de la Chambre de commerce internationale, de la Global Alliance for Tax Justice et de l'Asian Peoples' Movement on Debt and Development, de la DMUN Foundation, de l'Universidad de Barcelona, du Youth for Tax Justice Network, du Bureau international de documentation fiscale, du Corporación Centro de Estudios de Derecho Justicia y Sociedad, de l'Institute of Development Studies, du NOVA Tax Research Lab, de la Global Alliance for Tax Justice, de la Texas A&M University, du Fundar Centro de Análisis e Investigación, de l'Alliance internationale Save the Children, de l'Universidad Complutense de

Madrid, du Mouvement des Entreprises de France, de la Chambre de Commerce internationale (Comité national du Royaume-Uni, de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord), de l'International Bar Association et de la Chambre de Commerce internationale (Comité national indien).

24. À sa onzième réunion, le 5 août 2024, le Comité a poursuivi l'examen des points 3 et 4 de l'ordre du jour portant respectivement sur les éléments de fond et les éléments procéduraux du projet de mandat, en centrant ses discussions sur un projet révisé de mandat, daté du 3 août 2024, proposé par le Président et publié sur le site Web du Comité.

25. À la même réunion, des déclarations ont été faites par la représentante de l'Allemagne (au nom des États membres de l'Union européenne), le représentant du Nigéria (au nom du Groupe des États d'Afrique) et le représentant de l'Inde.

26. De sa douzième à sa quinzième réunions, le Comité a poursuivi l'examen des points 3 et 4 de l'ordre du jour portant respectivement sur les éléments de fond et les éléments procéduraux du projet de mandat.

27. À sa quinzième réunion, le 7 août 2024, qui a porté sur les sections du projet de mandat traitant des éléments structurels de la convention-cadre, des déclarations ont été faites par les représentantes et représentants des pays suivantes : Royaume des Pays-Bas (au nom des États membres de l'Union européenne), Émirats arabes unis, Fédération de Russie, États-Unis d'Amérique, Norvège, Arabie saoudite, Argentine, Canada et Nigéria (au nom du Groupe des États d'Afrique).

28. De sa seizième à sa dix-neuvième réunions, le Comité a poursuivi l'examen de ces points.

29. À sa onzième réunion, le 12 août 2024, le Comité a poursuivi l'examen des points 3 et 4 de l'ordre du jour portant respectivement sur les éléments de fond et les éléments procéduraux du projet de mandat, en centrant ses discussions sur un projet révisé de mandat, daté du 11 août 2024, proposé par le Président et publié sur le site Web du Comité. Lors de cette réunion, aucune déclaration n'a été faite.

30. De sa douzième à sa quinzième réunions, le Comité a poursuivi l'examen des points 3 et 4 de l'ordre du jour portant respectivement sur les éléments de fond et les éléments procéduraux du projet de mandat.

31. À sa vingt-deuxième réunion, le 16 août 2024, le Comité s'est penché sur le texte final du projet de mandat pour une convention-cadre des Nations Unies sur la coopération internationale en matière fiscale, tel qu'il figure dans le document [A/AC.295/2024/L.4](#).

32. À cette même réunion, des amendements au projet de mandat ont été proposés oralement par les représentantes et représentants des pays suivants : Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (un amendement), Canada (également au nom de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande) (un amendement) et Hongrie (au nom des États membres de l'Union européenne) (trois amendements).

33. Le représentant du Nigeria (au nom du Groupe des États d'Afrique) a fait une déclaration au cours de laquelle des votes enregistrés ont été demandés sur les cinq amendements proposés oralement.

34. À la même réunion, le Comité s'est prononcé sur l'amendement proposé oralement par la représentante du Royaume-Uni³. Le Président a annoncé que la Suisse s'était portée coauteure du texte. À l'issue d'un vote enregistré, le Comité a

³ Voir https://financing.desa.un.org/sites/default/files/2024-08/Proposed%20Amendment%20to%20L.4_UK.pdf.

rejeté l'amendement par 103 voix contre 50, avec 10 abstentions. Les voix se sont réparties comme suit⁴ :

Ont voté pour :

Albanie, Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Canada, Chypre, Costa Rica, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Honduras, Hongrie, Irlande, Israël, Italie, Japon, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monaco, Monténégro, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas (Royaume des), Pologne, Portugal, République de Corée, République de Moldova, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Tchèque, Türkiye, Ukraine.

Ont voté contre :

Afrique du Sud, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belize, Bolivie (État plurinational de), Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cameroun, Chili, Chine, Congo, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Égypte, Équateur, Érythrée, Eswatini, Éthiopie, Fédération de Russie, Fidji, Gambie, Ghana, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamaïque, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Libye, Madagascar, Malaisie, Maldives, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Pérou, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Soudan du Sud, Sri Lanka, Suriname, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tunisie, Turkménistan, Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe.

Se sont abstenus :

Argentine, Colombie, El Salvador, Émirats arabes unis, Mexique, Panama, Paraguay, Philippines, Trinité-et-Tobago, Uruguay.

35. À la même réunion, le Comité s'est prononcé sur l'amendement proposé oralement par le représentant du Canada (également au nom de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande)⁵. Le Président a annoncé que la Suisse s'était portée coauteure du texte. À l'issue d'un vote enregistré, le Comité a rejeté l'amendement par 103 voix contre 46, avec 15 abstentions. Les voix se sont réparties comme suit :

Ont voté pour :

Albanie, Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Canada, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Irlande, Israël, Italie, Japon, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monaco, Monténégro, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas (Royaume des), Pologne, Portugal, République de Corée, République de Moldova, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Tchèque, Ukraine.

⁴ Par la suite, la délégation du Malawi a indiqué au Secrétariat qu'elle entendait voter contre.

⁵ Voir https://financing.desa.un.org/sites/default/files/2024-08/Proposed%20Amendment%20to%20L.4_Canada.pdf.

Ont voté contre :

Afrique du Sud, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belize, Bolivie (État plurinational de), Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cameroun, Chili, Chine, Congo, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Égypte, Équateur, Érythrée, Eswatini, Éthiopie, Fédération de Russie, Fidji, Gambie, Ghana, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamaïque, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Libye, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Pérou, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Soudan du Sud, Sri Lanka, Suriname, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tunisie, Turkménistan, Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe.

Se sont abstenus :

Argentine, Colombie, Costa Rica, El Salvador, Émirats arabes unis, Haïti, Honduras, Mexique, Norvège, Panama, Paraguay, Philippines, Trinité-et-Tobago, Türkiye, Uruguay.

36. À la même réunion, le Comité s'est prononcé sur le premier amendement proposé oralement par le représentant de la Hongrie⁶ (au nom de l'Union européenne et de ses États membres). Le Président a annoncé que la Suisse s'était portée coauteure du texte. À l'issue d'un vote enregistré, le Comité a rejeté l'amendement par 103 voix contre 50, avec 11 abstentions. Les voix se sont réparties comme suit :

Ont voté pour :

Albanie, Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Bulgarie, Canada, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Honduras, Hongrie, Irlande, Israël, Italie, Japon, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monaco, Monténégro, Norvège, Nouvelle-Zélande, Panama, Pays-Bas (Royaume des), Pologne, Portugal, République de Corée, République de Moldova, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Tchéquie, Ukraine.

Ont voté contre :

Afrique du Sud, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belize, Bolivie (État plurinational de), Botswana, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cameroun, Chili, Chine, Congo, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Égypte, Équateur, Érythrée, Eswatini, Éthiopie, Fédération de Russie, Fidji, Gambie, Ghana, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Inde, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamaïque, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Libye, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Pérou, Philippines, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République

⁶ Voir https://financing.desa.un.org/sites/default/files/2024-08/Proposed%20Amendment%201%20to%20L.4_Hungary.pdf.

démocratique populaire lao, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Soudan du Sud, Sri Lanka, Suriname, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tunisie, Turkménistan, Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe.

Se sont abstenus :

Argentine, Colombie, Costa Rica, El Salvador, Émirats arabes unis, Indonésie, Mexique, Paraguay, Trinité-et-Tobago, Türkiye, Uruguay.

37. À la même réunion, le Comité s'est prononcé sur le deuxième amendement proposé oralement par le représentant de la Hongrie (au nom de l'Union européenne et de ses États membres)⁷. Le Président a annoncé que la Suisse s'était portée coauteure du texte. À l'issue d'un vote enregistré, le Comité a rejeté l'amendement par 106 voix contre 48, avec 10 abstentions. Les voix se sont réparties comme suit :

Ont voté pour :

Albanie, Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Canada, Chypre, Costa Rica, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Irlande, Israël, Italie, Japon, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monaco, Monténégro, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas (Royaume des), Pologne, Portugal, République de Corée, République de Moldova, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Tchèque, Türkiye, Ukraine.

Ont voté contre :

Afrique du Sud, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belize, Bolivie (État plurinational de), Botswana, Brésil, Brunei Darussalam, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cameroun, Chili, Chine, Congo, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Égypte, Équateur, Érythrée, Eswatini, Éthiopie, Fédération de Russie, Fidji, Gambie, Ghana, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamaïque, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Libye, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Panama, Pérou, Philippines, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Soudan du Sud, Sri Lanka, Suriname, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tunisie, Turkménistan, Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe.

Se sont abstenus :

Argentine, Colombie, El Salvador, Émirats arabes unis, Honduras, Mexique, Norvège, Paraguay, Trinité-et-Tobago, Uruguay.

38. À la même réunion, le Comité s'est prononcé sur le troisième amendement proposé oralement par le représentant de la Hongrie (au nom de l'Union européenne et de ses États membres)⁸. Le Président a annoncé que la Suisse s'était portée

⁷ Voir https://financing.desa.un.org/sites/default/files/2024-08/Proposed%20Amendment%202%20to%20L.4_Hungary.pdf.

⁸ Voir https://financing.desa.un.org/sites/default/files/2024-08/Proposed%20Amendment%203%20to%20L.4_Hungary.pdf.

coauteure du texte. À l'issue d'un vote enregistré, le Comité a rejeté l'amendement par 103 voix contre 49, avec 12 abstentions. Les voix se sont réparties comme suit :

Ont voté pour :

Albanie, Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Canada, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Irlande, Israël, Italie, Japon, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monaco, Monténégro, Norvège, Nouvelle-Zélande, Panama, Pays-Bas (Royaume des), Pologne, Portugal, République de Corée, République de Moldova, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Tchèque, Türkiye, Ukraine.

Ont voté contre :

Afrique du Sud, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belize, Bolivie (État plurinational de), Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cameroun, Chine, Congo, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Égypte, Équateur, Érythrée, Eswatini, Éthiopie, Fédération de Russie, Fidji, Gambie, Ghana, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Inde, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamaïque, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Libye, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Pérou, Philippines, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Soudan du Sud, Sri Lanka, Suriname, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tunisie, Turkménistan, Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe.

Se sont abstenus :

Argentine, Chili, Colombie, Costa Rica, El Salvador, Émirats arabes unis, Honduras, Indonésie, Mexique, Paraguay, Trinité-et-Tobago, Uruguay.

39. Le Comité s'est ensuite penché sur le projet de mandat pour une convention-cadre des Nations Unies sur la coopération internationale en matière fiscale, tel qu'il figure dans le document [A/AC.295/2024/L.4](#). Le représentant des États-Unis d'Amérique a fait une déclaration au cours de laquelle un vote enregistré a été demandé. Le représentant du Nigéria (au nom du Groupe des États d'Afrique) a également fait une déclaration.

40. Le Comité a adopté le projet de mandat pour une convention-cadre des Nations Unies sur la coopération internationale en matière fiscale, à la suite d'un vote enregistré de 110 voix contre 8, avec 44 abstentions. Les voix se sont réparties comme suit⁹ :

Ont voté pour :

Afrique du Sud, Algérie, Angola, Arabie saoudite, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belize, Bolivie (État plurinational de), Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cameroun, Chili, Chine, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Égypte, El Salvador, Équateur, Érythrée, Eswatini, Éthiopie,

⁹ Par la suite, les délégations du Libéria, du Malawi et de Trinité-et-Tobago ont indiqué au Secrétariat qu'elles entendaient voter pour.

Fédération de Russie, Fidji, Gambie, Ghana, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamaïque, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Liban, Libye, Madagascar, Malaisie, Maldives, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Panama, Paraguay, Pérou, Philippines, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Soudan du Sud, Sri Lanka, Suriname, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tunisie, Turkménistan, Uruguay, Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe.

Ont voté contre :

Australie, Canada, États-Unis d'Amérique, Israël, Japon, Nouvelle-Zélande, République de Corée, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Se sont abstenus :

Albanie, Allemagne, Argentine, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Émirats arabes unis, Espagne, Estonie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Libéria, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monaco, Monténégro, Norvège, Pays-Bas (Royaume des), Pologne, Portugal, République de Moldova, Roumanie, Saint-Marin, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Tchèque, Trinité-et-Tobago, Türkiye, Ukraine.

41. Conformément aux instructions du Président, les représentantes et les représentants ont fait des déclarations pour expliquer leurs votes après l'adoption du projet de rapport du Comité (voir paragraphe 45 ci-dessous).

IV. Questions diverses

42. Le point 5 de l'ordre du jour n'a fait l'objet d'aucune déclaration ni d'aucune mesure.

V. Adoption du rapport sur les travaux de la deuxième session

43. À sa vingt-deuxième réunion, le 16 août 2024, la Rapporteuse a présenté le projet de rapport du Comité sur les travaux de sa deuxième session, tel qu'il figure dans le document paru sous la cote [A/AC.295/2024/L.3](#).

44. À la même réunion, le Comité a adopté le projet de rapport et autorisé la Rapporteuse à en établir la version définitive, avec le soutien du Secrétariat.

45. Après l'adoption du projet de mandat pour une convention-cadre des Nations Unies sur la coopération fiscale internationale (joint en annexe I) et du projet de rapport, les représentantes et représentants des pays suivants ont fait des déclarations pour expliquer leurs votes : Inde, Fédération de Russie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Israël, Liechtenstein, Hongrie (au nom des pays membres de l'Union européenne et des pays candidats), Singapour, République de Corée, Nigéria (au nom du Groupe des États d'Afrique), Japon, Canada (également au nom de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande), Émirats arabes unis, Bélarus, Norvège, Barbade, Chili, Cameroun et Suisse.

Annexe I

Projet de mandat pour une convention-cadre des Nations Unies sur la coopération internationale en matière fiscale

I. Introduction

1. En adoptant la résolution [78/230](#), « Promotion d'une coopération internationale inclusive et efficace en matière fiscale à l'Organisation des Nations Unies », l'Assemblée générale a souligné qu'il était nécessaire d'élaborer une convention-cadre des Nations Unies sur la coopération fiscale internationale pour renforcer la coopération internationale en matière fiscale et la rendre pleinement inclusive et plus efficace.
2. L'Assemblée générale, dans sa résolution, a considéré que l'élaboration d'une convention-cadre contribuerait également à accélérer la mise en œuvre du Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement et du Programme de développement durable à l'horizon 2030.
3. Par conséquent, l'Assemblée générale a créé un comité intergouvernemental spécial à composition non limitée, chargé, sous la direction des États Membres, d'élaborer un mandat pour une convention-cadre des Nations Unies sur la coopération fiscale internationale.
4. L'Assemblée a en outre demandé au comité intergouvernemental spécial de lui soumettre, à sa soixante-dix-neuvième session, un rapport dans lequel sera présenté le projet de mandat pour une convention-cadre des Nations Unies.
5. Le comité intergouvernemental spécial, ayant achevé ses travaux conformément à ce mandat, recommande à présent que l'Assemblée générale examine le projet de mandat suivant pour l'élaboration d'une convention-cadre des Nations Unies sur la coopération fiscale internationale.

II. Éléments structurels de la convention-cadre

Préambule

6. Le texte de la convention-cadre devrait refléter, entre autres, les résolutions suivantes de l'Assemblée générale :
 - a) résolution [78/230](#) du 22 décembre 2023 sur la promotion d'une coopération internationale inclusive et efficace en matière fiscale à l'Organisation des Nations Unies ;
 - b) résolution [77/244](#) du 30 décembre 2022 sur la promotion d'une coopération internationale inclusive et efficace en matière fiscale à l'Organisation des Nations Unies ;
 - c) résolution [70/1](#) du 25 septembre 2015, intitulée « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 » ;
 - d) résolution [69/313](#) du 27 juillet 2015 relative au Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement.

Objectifs

7. Une convention-cadre des Nations Unies sur la coopération fiscale internationale devrait comporter une définition claire des objectifs qui la sous-tendent. À cet égard, elle devrait viser à :

- a) mettre en place une coopération fiscale internationale pleinement inclusive et efficace, tant sur le fond que sur la forme ;
- b) mettre en place un système de gouvernance de la coopération fiscale internationale permettant de relever les défis fiscaux présents et à venir à mesure qu'ils se présentent ;
- c) mettre en place un système fiscal international inclusif, juste, transparent, efficace et équitable, contribuant véritablement au développement durable, en vue d'accroître la légitimité, la sécurité juridique, la résilience et l'équité des règles fiscales internationales, tout en s'attaquant aux problèmes qui entravent le renforcement de la mobilisation des ressources nationales.

Principes

8. Une convention-cadre des Nations Unies sur la coopération fiscale internationale devrait comporter une présentation claire des principes sur lesquels reposent les objectifs qui la sous-tendent.

9. Les mesures prises pour atteindre les objectifs de la convention-cadre devraient donc :

- a) être universelles, tant dans leur approche que dans leur portée, et prendre pleinement en compte les différents besoins, priorités et capacités de tous les pays, y compris les pays en développement, en particulier les pays en situation particulière ;
- b) prendre en compte le droit souverain de chaque État Membre de décider de ses politiques et pratiques fiscales tout en respectant la souveraineté des autres États Membres dans ces domaines ;
- c) être alignées, dans le cadre de la recherche de la coopération fiscale internationale, sur les obligations incombant aux États en application du droit international des droits humains ;
- d) s'inscrire dans une perspective globale du développement durable, en tenant compte de ses dimensions économique, sociale et environnementale ;
- e) être suffisamment souples, résilientes et agiles pour assurer des résultats équitables et efficaces à mesure que les sociétés, les technologies, les modèles économiques et la coopération fiscale internationale évoluent ;
- f) contribuer à la réalisation du développement durable en garantissant une répartition équitable des droits d'imposition dans le cadre du système fiscal international ;
- g) établir des règles aussi simples et faciles à gérer que le permet le sujet ;
- h) être source de sécurité juridique pour les contribuables et les pouvoirs publics ;
- i) exiger des contribuables de remplir leurs obligations en toute transparence et de manière responsable.

Engagements

10. La convention-cadre devrait comprendre des engagements en vue d'atteindre les objectifs qui la sous-tendent. Ces engagements devraient, entre autres, porter sur les aspects suivants :

- a) assurer une juste répartition des droits d'imposition, notamment en imposant équitablement les entreprises multinationales ;
- b) lutter contre les pratiques de fraude et d'évasion fiscales auxquelles se livrent les particuliers fortunés en veillant à ce que ceux-ci soient imposés comme il se doit dans les États Membres concernés ;
- c) adopter des approches de la coopération fiscale internationale contribuant à la réalisation du développement durable dans ses trois dimensions – économique, sociale et environnementale – d'une manière équilibrée et intégrée ;
- d) fournir une assistance administrative mutuelle efficace en matière fiscale, notamment en ce qui concerne la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales ;
- e) lutter contre les flux financiers illicites en lien avec l'évasion fiscale, la fraude fiscale et les pratiques fiscales dommageables ;
- f) prévenir et régler efficacement les différends fiscaux.

Renforcement des capacités

11. Une participation inclusive et effective à la coopération fiscale internationale suppose que l'on mette en place des procédures qui prennent en compte les différents besoins et priorités de tous les pays et leur capacité de contribuer véritablement au travail d'élaboration des normes, sans restrictions excessives, et qu'un appui leur soit apporté dans cette démarche, notamment en leur donnant la possibilité de participer à l'établissement des programmes de travail, aux débats et à la prise de décisions, soit directement, soit par l'intermédiaire de groupements de pays, selon leur préférence.

12. La convention-cadre devrait donc intégrer des dispositions visant à mettre en place des mécanismes institutionnels à même d'aider les États Membres, en particulier les pays en développement, à renforcer leurs capacités dans le domaine de la fiscalité internationale et des domaines connexes, de sorte à être en mesure de participer efficacement à la coopération fiscale internationale et d'appliquer la convention-cadre.

Autres éléments

13. La convention-cadre devrait également intégrer, entre autres, les éléments de fond et éléments procéduraux supplémentaires suivants : définitions ; liens avec d'autres accords et instruments et avec le droit interne des pays ; examen et vérification ; échange de renseignements (aux fins de l'application de la convention-cadre) ; collecte et analyse des données ; ressources financières ; Conférence des Parties ; secrétariat ; organes subsidiaires ; mécanismes de règlement des différends ; procédures applicables à la modification de la convention-cadre et à l'adoption de protocoles ; dispositions finales.

III. Protocoles

14. Les protocoles sont des instruments juridiquement contraignants distincts de la convention-cadre, qu'ils visent à appliquer ou à développer. Chaque partie à la convention-cadre devrait avoir la possibilité de devenir ou non partie à un protocole sur toute question fiscale de fond, soit au moment où elle adhère à la convention-cadre, soit ultérieurement.

15. Deux protocoles préliminaires devraient être élaborés en même temps que la convention-cadre. L'un de ces protocoles préliminaires devrait porter sur l'imposition des revenus tirés de la prestation de services transfrontaliers dans une économie de plus en plus numérisée et mondialisée.

16. L'objet du deuxième protocole préliminaire devrait être déterminé lors de la session d'organisation du comité intergouvernemental de négociation, à partir des questions prioritaires particulières suivantes :

- a) fiscalité de l'économie numérique ;
- b) mesures visant à lutter contre les flux financiers illicites ;
- c) prévention et règlement des différends fiscaux ;
- d) mesures visant à lutter contre les pratiques de fraude et d'évasion fiscales auxquelles se livrent les particuliers fortunés en veillant à ce que ceux-ci soient imposés comme il se doit dans les États Membres concernés.

17. D'autres protocoles portant notamment sur les sujets suivants pourraient aussi être envisagés :

- a) coopération fiscale en matière de questions environnementales ;
- b) échange de renseignements à des fins fiscales ;
- c) assistance administrative mutuelle en matière fiscale ;
- d) pratiques fiscales dommageables.

IV. Approches et délais de négociation

18. La convention-cadre devrait être élaborée par un comité de négociation placé sous la direction des États Membres. Le comité intergouvernemental de négociation se réunirait en 2025, 2026 et 2027 pour au moins trois sessions annuelles, d'une durée maximale de 10 jours ouvrables par session, et, une fois ses travaux achevés, soumettrait le texte final de la convention-cadre et des deux protocoles préliminaires à l'Assemblée générale pour examen au cours du premier trimestre de sa quatre-vingt-deuxième session.

19. Le bureau du comité intergouvernemental de négociation devrait être composé d'une président(e), de 18 vice-président(e)s et d'un(e) rapporteur(euse), élus sur la base d'une représentation géographique équitable.

20. Les États Membres devraient participer pleinement à la négociation de la convention-cadre et s'efforcer d'assurer une certaine continuité en matière de représentation.

21. Les organisations internationales, la société civile et les autres parties prenantes sont encouragées à contribuer aux travaux du comité intergouvernemental de négociation conformément aux pratiques établies.

22. Tout au long de ses travaux, le comité intergouvernemental de négociation tiendra compte des travaux des autres instances concernées, des synergies potentielles et des outils, atouts, compétences et complémentarités existants dans les multiples institutions qui jouent un rôle dans la coopération fiscale aux niveaux international, régional et local.

V. Ressources à l'appui des travaux du comité intergouvernemental de négociation

23. Le Secrétaire général devrait être prié d'allouer au comité intergouvernemental de négociation les installations et ressources nécessaires à la conduite de ses travaux, en mettant notamment à sa disposition un secrétariat technique du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences et un secrétariat fonctionnel du Département des affaires économiques et sociales.

24. Les États Membres et les autres parties prenantes concernées qui sont en mesure de le faire sont encouragés à contribuer à assurer la participation pleine et effective des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés, à la négociation de la convention-cadre, notamment en prenant en charge leurs frais de voyage et dépenses locales et en les aidant à renforcer leurs capacités.

Annexe II

Liste des participantes et participants à la session organisationnelle et aux première et deuxième sessions du Comité spécial chargé de définir un mandat pour l'élaboration d'une convention-cadre des Nations Unies sur la coopération internationale en matière fiscale

États Membres

Afrique du Sud	Nhlanhla Radebe Hoosen Ahmed Seedat
Algérie	Rabhi Ghania Mansour Achouri Hachemi
Allemagne	Silke Bruns Kerstin Sieverdingbeck Michael Christoph Braun Alexander Hoeck
Angola	Francisco da Cruz
Antigua-et-Barbuda	Walton Alfonso Webson Tumasie Coastain Blair
Arabie saoudite	Wassal Mosal W. Almalki Reema Abdulaziz A. Al Moammar Mohammad Kamal M. Ayoub Ghada Faisal A. Almegren
Argentine	Fabián Oddone Sebastian Lucas Nicolino Emanuel Federico Sotelo María Soledad Sandller Carlos Protto Matias Munizaga
Arménie	Julieta Tavakalyan
Australie	James Martin Larsen Rebecca Suzanne Bryant Sheona McKenna Sarah Joy Linton Zac George Murrawon Collins-widders Alexandra Hutchison Ian Beckett Elaine Dargan
Autriche	Christoph Seel Veronika Daurer
Bahamas	Leo Ryan Pinder T'Sean Mott

Barbade	François Jackman Kereeta Whyte Kafeisha Francis
Bélarus	Valentin Rybakov Alena Kavaleuskaya
Belgique	Philippe Kridelka Karl Lagatie Didier Leemans Filip De Maesschalck Angie Clocheret Stone Thomas Hocker Clara Aniek B. Rappe Annelies Lievens Christophe Vinck
Belize	Janine Elizabeth Coye-Felson Charikleia Ilianna Kotini
Bolivie (état plurinational de)	Diego Pary Rodríguez Jhonny Morales Coronel Carla Jemio Tatiana Bárbara Muñoz Ponce
Botswana	Gladys Mokhawa Ishmael Tsholofelo Dabutha Monei Fetsi Future Rapuleng Lorato Motsumi Elias M. Moatlhodi Kabo Selema Kabo France Namate
Brésil	Claudia Lucia Pimentel Joao Paulo R. F. Martins da Silva Ricardo Augusto G. R. Rodrigues Guilherme M. Bayer Andressa Gonçalves R. Rodrigues Poliana Garcia T. Ferreira Felipe A. Oliveira
Brunéi Darussalam	Noor Qamar Sulaiman Dk Nur Maseleiana Rahimah Pg Ibrahim
Bulgarie	Lachezara Stoeva Krassimira Beshkova Ivaylo Gatev
Burkina Faso	Oumarou Ganou Aminata Ouattara Cisse Dofini Aubin Tiahoun
Burundi	Zéphyrin MANIRATANGA
Cabo Verde	Sandra Da Cruz Fortes José Delgado
Cameroun	Serge Pamphile Mezang Akamba Jean Bertrand Bihina

Canada	David Messier Shirley Ong Marie-Hélène Ayotte Rivard Stephanie Smith Béatrice Maille
Chili	Liselott Kana Maite de Elorriaga Dunlop Camila Ortiz Miranda
Chine	Li Qiaolang
Chypre	Maria Michail Gabriella Michaelidou Maria Stavropoulou Sotiria Irene Sotiropoulos
Colombie	Claudia Vargas Jorge Adrián Murillo Ferrer
Congo	Yann Lazare Makayat Bouanga
Costa Rica	Roberto Avendaño Sancho Luis Jose Solis Aragones
Côte d'Ivoire	Tiémoko Moriko Gbolié Désiré Wulfran Ipo Halley Christine Yapi Bah Antonin Benjamin Bieke Assi Laurent Ebakoue
Croatie	Ivan Šimonović Irena Zubčević Ivana Vejić Dalibor Legac
Cuba	Torres Seara Dalia Marlen
Danemark	Sara Mia Pelzl Löhr Mikael Erbs
Djibouti	Omar Mahamoud Farah
Égypte	Ramy Mohamed Elsaid Youssef Osama Abdelkhalek Ahmed Elshandawily Heba Mostafa Rizk Sherine Elsaeed
El Salvador	Egriselda Aracely González López Carlos Efraín Segura Aragón Walter José Mira Ramirez Ligia Lorena Flores Soto
Émirats arabes unis	Asma Mohamed Al Zarooni Shabana Begum Christopher James Searing
Espagne	Héctor José Gómez Hernández Ana Jiménez de la Hoz Maria Josefa Garde Garde

	Marta Jimenez-Blanco Carrillo De Albornoz Adrián Martín Couce
Estonie	Helen Pahapill Sille Võhma
Eswatini	Thembinkosi Bafana Mavuso Hilton Dlamini
États-Unis d'Amérique	Kamela Nelan Rose Ann Marks Elizabeth Bell John Aiello Elizabeth Maryanne Grosso Mark A. Simonoff
Fédération de Russie	Dmitry S. Chumakov Alexander A. Smirnov Boris A. Meschchanov Nikolai O. Komarkov Ekaterina Vinogradova Anatoly Oshurko
Fidji	Vueti Kosoniu May Aliti Drauna Adisovanatabua Navoti
France	Cécile Bader Martin Klam Gaetan Hy Eléonore Virgine Peyrat Romain Dubourdieu Diego Renaud
Géorgie	Temuri Pipia
Ghana	Daniel Nuer Harold Adlai Agyeman Jeswuni Abudu-Birresborn
Grèce	Evangelos Sekeris Achilleas Rakinas Ioannis Fasoulas
Guatemala	Carla Maria Rodríguez Mancia María José del Águila Castillo David Mulet Lind Sharon Bernadeth Juárez Argueta
Guinée	Masseni Kaba Saleh
Haïti	Antonio Rodrigue Fritzner Gaspard Wisnique Panier Enock Charles Faustin Guensy Betor

Honduras	Mary Elizabeth Flores Carlos Rojas Santos Ramón Emilio Flores Mario Pineda Karina Michelle Sánchez Salgado
Hongrie	Zsuzsanna Horváth Robert Csabai Gyöngyi Siklósiné Antal Erzsebet Varga Viktoria Zsuzsanna Vad Lilla Lázár Miklos Gaal
Inde	Apoorv Tiwari Bhaskar Goswami Sri Vatsa Sehra Petal Gahlot Anchal Khandelwal Bahni Telenga Jigar Raval
Indonésie	Evan Pujonggo
Iran (République islamique d')	Javad Momeni Morteza Molanazar Mojtaba Ghafouri
Irlande	Gary Hynds Dónal Cronin Ciarán Conroy Robert O'Donnell John Gilroy Aisling O'Leary Beth Carthy
Israël	Gilad Menashe Erdan Nava Naimer Rebecca Lapiner Brett Jonathan Miller Emil Ben Naftaly Peter Andrew Silverberg Noga Barak
Italie	Maurizio Massari Gianluca Greco Daniela Tonon Diego Antonino Cimino Laura Romano Mario Visco Donata Dionisi Serena Fiorelli De Crescenzo Armando
Jamaïque	Brian Christopher Manley Wallace Marlene Nembhard Parker Craig Barrington Douglas Cyeth Cylonia Allison Denton-Watts

Japon	Koki Harada Kenichi Nishikata Naofumi Nishigori Mayo Asami Koichi Ito Toshiyuki Takahara Rina Ichinotani
Kenya	Wanjiru Kiarie Anthony Yanda Oweke
Koweït	Tareq M. A. M. Albanai Faisal GH. A. T. M. Alenezi Bader Alabdulhadi Humood Ben Essa Jassem M. E. A. A. Alameri
Lesotho	Setsoto Ranthocha Nthabiseng Gerith Tarumbiswa Tieho Andrew Rankhone
Lettonie	Emīls Dombrovskis Pēteris Filipsons
Libéria	Sarah Safyn Fyneah Judy Elious Nyangbe Jestino Sharty Gaye Sr.
Libye	Taher M. T. El-Sonni Intisar M. KH Etomzini
Liechtenstein	Christian Wenaweser Myriam Ochri Patrick Brunhart Bernhard Canete Noah Oehri Theres Neumüller
Lituanie	Audronė Misiūnienė Brigita Bačiulytė
Luxembourg	Olivier Maes Jil Haentges Anne Françoise Dostert Laure Burg Natalia Radichevskaia Matthieu Gonner Katarina Köszeghy
Maldives	Ali Naseer Mohamed Ibrahim Zuhuree Hussain Azhaan Mohamed Hussain Aminath Naufa Rushdi Tong Yu Leon Wang Pahala Rallage Chanuthi Sethmini Gunaratna Laila Shareef Olga El

Malte	Vanessa Frazier Adam Kuymizakis Francesca Cassar Blaine Camilleri Carla Galea
Maroc	Younes Idrissi Kaitouni Laila Benchekroun Fahd Loubaris Sara Gnzar
Maurice	Faisal Oozeerally Rajeshsharma Ramloll Nianavel Armoogum Shailesh Damree
Mexique	Héctor Vasconcelos Alicia Guadalupe Buenrostro Massieu Rodolfo Reta Haddad
Monaco	Daphné Le Son Benjamin Valli Jérémie Adlerfligel
Mongolie	Baigalmaa Odontuya
Myanmar	Kyaw Moe Tun Su Su Aung Phone Pyae Ko
Namibie	Neville Gertze Paulina Magano Amupolo
Nicaragua	Jaime Hermida Castillo Eleane Yaoska Pichardo Urbina Lisandra Marina Gutiérrez Tórrrez
Nigéria	Syndoph Endoni Mathew Olusanya Gbonjubola Sani Sadisu Mujahid Ahmed Umar
Norvège	Merete Fjeld Brattested Mr. Andreas Løvold Daniel Gimenez Mari Johnsrud Hauge Trude Steinnes Sønvisen
Nouvelle-Zélande	Richard John Hannah Takuma Ohashi
Ouganda	Moses Kaggwa Adonia Ayebare Godfrey Kwoba Teddy Alako Jesse Rubongoya Musinguzi Faridah Bahemuka Murungyi Joshua Kalebo

Pakistan	Aisha Farooq Aleena Majeed
Panama	Zoraya del Carmen Cano Franco Marilyn del Carmen Thompson Ramirez James Azel Salerno Vega
Papouasie-Nouvelle-Guinée	Fred Sarufa Anna Mokono Nriya Subramaniam Karnowski
Paraguay	José Eduardo Pereira Sosa Alvaro Andres Dos Santos Perez Marcelo Eliseo Scappini Ricciardi
Pays-Bas (Royaume des)	Catharina Jannigje Lasseur Mickie Schoch Frans van der Straaten Mees De Smet Nick Jongerius Valerie Schulte-Nordholt Anne Myra van der Meulen
Pérou	Diego Belevan Eduardo Lopez
Philippines	Dennis Borromeo Bregala Jesus Enrique Garcia II Euvimil Nina Asuncion
Pologne	Joanna Węgrzyn Joanna Sylwia Skoczek Malgorzata Dorota Benson Dorota Wiszniewska
Portugal	Ana Paula Zacarias Miguel Serrão Jorge Eduardo Ferreira Silva Aranda Duarte Cunha de Eça Valente Miguel Alexandre Marques Serrão Daniel José Simões Marques Pinto
Qatar	Nasser Al- Hijji
République arabe syrienne	Wissam Al Nahhas Elie Altarsha
République de Corée	Byungsik Jung Kyungchan Park Jun Hyung Bae Hae Yong Park Chanho Lee
République de Moldova	Gheorghe Leuca Galina Nipomici

République-Unie de Tanzanie	Joseph Aron Mwasota Adelard Alfred Nadhiru Baijukwa Lilian Kimambo Juma Mkabakuli Catherine Chilewa Beatus Nchota Adelard Alfred
Roumanie	Gabriela-Cornelia Horosanu Liviu-Adrian Taga
Rwanda	Robert Kayinamura Roick Humuza Gisa
Saint-Marin	Damiano Beleffi Natascia Bartolini
Sénégal	Alpha Ngom Assane Dioum
Seychelles	Ian Rama Lesperance
Singapour	Yah Fang Chiam Guozhi Foo Lim Zhi Wei Yvette Chew Raffles Ng Rachel Liu Chong Jen Ling Vivek Ganesh
Slovaquie	Jana Herkova
Slovénie	Samuel Žbogar Saša Jurečko Sabina Carli Sitar Svit Senković
Sri Lanka	Peter Mohan Maithri Pieris Nirmala Paranavitana
Suède	Ingela Willfors Charlotta Schlyter Anna Svantesson Katarina Li Qiu
Suisse	Basil Peyer Gian Sandri Benjamin Frey
Suriname	Varsha Sujata Ramratan
Tchéquie	Lukas Hrdlicka Hana Šišková Grznárová Hrdlička Lukáš Tereza Němcová

Thaïlande	Cherdchai Chaivaivid Vathayudh Vichankaiyakij Nichamon May Hsieh Louismongkol Sapkul
Togo	Koffi Delalom Ahiakpor Koffi Akakpo Koboyo Manabawai Alaba Epse Awesso Tchakpide Ouro-bodi
Tunisie	Kaouthar Chelbi Tarek Ladeb Yassine Salah Hedi Labidi
Türkiye	Ahmet Yıldız Fikriye Asli Guven Mehmet Kaya Bengi Cirik Kemal Onur Ekren Alara İstemil Aydil İlknur Demir
Ukraine	Volodymyr Leschenko
Uruguay	Carlos Amorín Laureano Bentancur Stefany Romero Veiga
Venezuela (République bolivarienne du)	Samuel Moncada Joaquín Alberto Pérez Ayestarán Asbina Marin Sevilla
Viet Nam	Dang Hoang Giang Nguyen Hoang Nguyen Le Thanh Hoai
Yémen	Abdulrahman Hasan Yahya Al-barati
Zambie	Ignatius Kawaza Mvula Mwila Chola Mukosa Daka Chola Milambo

Institutions spécialisées et autres organismes des Nations Unies

Fonds monétaire international	Christophe Waerzeggers Robert Powell
Groupe de la Banque mondiale	David OSullivan

Autres organisations intergouvernementales ayant reçu une invitation permanente à participer en qualité d'observateurs aux sessions et travaux de l'Assemblée générale et du Comité spécial chargé de définir un mandat pour l'élaboration d'une convention-cadre des Nations Unies sur la coopération internationale en matière fiscale

Centre Sud	Abdul Muheet Chowdhary Kuldeep Sharma Kolawole Omole
Chambre de commerce internationale	Luisa Scarcella John Conners
Chambre de commerce internationale (Pakistan)	Sayyid Mansoob Hasan
Forum sur l'administration fiscale africaine	Emmanuel Eze Thulani Shongwe
Organisation de coopération et de développement économiques	Michelle Harding Susan Fridy Clodagh Power Manal Corwin
Organisation de coopération numérique	Najeeb Ahmad Memon Manel Bondi
Union européenne	Axel de la Maisonneuve Eamonn Prendergast Gabriele Annolino

Organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Across Atlantic Development, Ltd	Ijeoma Nwosu Eric Chukwuemeka Akhara Chinedu Daniel Chime Audrine Asiedu Boadu
Action contre les violations des droits des personnes vulnérables	Crispin Kobolongo Kongunde
Afri-Health Optonet Association	Uzodinma Adirieje
Ágora ciudadanos cambiando México	Jorge Valderrabano
Ajemalebu Self Help	Colines Ngende
All Africa Community Development and Environmental Protection Agency	Kundai Chanttele Dabengwa Kehinde Elijah Fafiyebi Aghogho Oyinvwi Adewale Ismail Oresanya
Association du transport aérien international (Canada)	Luis Fernando Fiallos Pazmino

Association du transport aérien international (Suisse)	Ligia Fonseca Gemma Giner Gorgoll
Association nigérienne des scouts de l'environnement	Aida Hermine Gounongbe Edouard
Campanha latino-americana pelo direito à educação (Brésil)	Nelsy Lizarazo
Center for Economic and Social Rights	Pulkit Palak Maria Emilia Mamberti Maria Ron Balsera Charlotte Inge
Centre d'accompagnement des alternatives locales de développement	Gervais Nzoa
Centre for Health Science and Law	Bill Jeffery
Cœur d'Afrique – Fondation Roger Milla	Winy Audrey Ngo Yem Kouanou Cyrille William Kamwa Djoko
Comité catholique contre la faim et pour le développement	Lison Elisabeth Rehbinder
Convention pour le bien-être social	Dieudonne Kalala
Corporación centro de estudios de derecho, justicia y sociedad	Sergio Raul Chaparro Hernandez Mariana Matamoros Cardenas
Equidad de genero: ciudadanía, trabajo y familia, A.C.	Luisa Emilia Reyes Zuniga
Fédération de la diversité environnementale et écologique pour la revitalisation agricole et les droits de l'homme	Tcharbuhbokengo Nfinn
Feekr Organization for Dialogue and Human Rights Defense	Yunes Qaid Qasem Hamood Qasem Abdullah Omar Alsallahi
Fondation Kalipa pour le développement	Godet Nembunzu Mugandjo Bienvenu Ekanga Eyongo
Friedrich Ebert Stiftung	Sara Burke
Global Initiative Against Transnational Organized Crime	Summer Walker Ana Paula de Carvalho Oliveira
Global Initiative for Economic, Social and Cultural Rights	Magdalena Sepulveda
Grae Matta Foundation	Ferron Gray
Groupement agropastoral pour le développement de Yongoro	Léon C'est la vie Peke koukou
Institute of Development Studies	Frederik Heitmüller Martin Hearson
Instituto de estudos socioeconômicos	Nathalie Beghin

International Bar Association	Michael Orchowski Wiebe Dijkstra Francesco Gucciardo
International Institute for Sustainable Development	Kudzai Mataba Alexandra Readhead Thomas Lassourd
International Youth and Student Movement for the United Nations	Jan Lönn
Internationale des services publics	Patrick Orr
Ken. G Morka Foundation	Godwin Morka
LDC Watch	Netra Prasad Timsina Arjun Kumar Karki
Ligue marocaine pour la citoyenneté et des droits de l'homme	Tarik Boubekri
Maryknoll Sisters of St. Dominic, Inc.	Margaret Lacson
Mujer para la mujer, A.C.	Diego de Leon Segovia
Norwegian Forum for Environment and Development	Kjetil Grindland Abildsnes Kaja Guttormsgaard Andreas Fjeldskår
Organization for Immigrants Peace and Federal Development	Emmanuel Adusei Benjamin Brimpong Adusei Bright Amissah Abdul Salam Osman
Oxfam (America)	Rebecca Riddell Grazielle Custodio David
Oxfam International	David Walakira
Réseau de développement et de communication des femmes africaines (Femnet)	Nicole Laureen Maloba Grace Rosette Namugambe
Réseau européen sur la dette et le développement	Tove Maria Ryding Ommey Nahida Markus Trilling Kendrah Jespersen
Save the Children International	Sondre Matias Vereide Nave Bonnie Berry Julie Murray
Sister to Sister One in the Spirit, Inc.	Yvonne Davis

Society for Development and Community Empowerment	Seliat Bukky Ashade-Muyideen Olubusola Johnson Akinleye Jamiu Abdur-Raheem Babtunde Samat Adeola Idris Owode Aadam Bolaji Awwal
Society for International Development	Stefano Prato Pooja Rangaprasad Dereje Alemayehu
Standup for Women Society	Temidayo Joseph Ijadele Olakunle Adetona Abosede Deborah Ijadele-Adetona
Subjective Physics Sciences	Abdolreza Shahrabi Farahani
Tiruzer Ethiopia for Africa	Nahom Tsegaye
Ungh Protection Organization	Appiah Kwame Alex
United States Council for the International Business, Inc.	Richard Minor
Women's Environment and Development Organization	Kathryn Tobin

Autres organisations non gouvernementales, organisations de la société civile, établissements universitaires et entités du secteur privé concernés

African Women Solidarity of Nevada Inc.	David Mialano Tangania Kamandja Margret Wambui Mayani Zania Adele
Aide de l'église norvégienne	Anne Marte Sundnes Skaland Kjetil Abildsnes
Alliance Sud	Dominik Gross
Alternative Information and Development Centre	Jaco Oelofsen Dominic Brown
Amazon	Stephanie Sweet
Asian Indigenous International Network	Sudip Paneru Bobby Shrestha Sushila Pandey
Asian Peoples' Movement on Debt and Development	Lyndinyda B. Nacpil Aida Jean N. Manipon John Samuel B. Lazaro
Association des administrateurs fiscaux des îles du pacifique	George Mow
Bmr Legal	Mukesh Butani Seema Kejriwal Jariwala Pranoy Goswami

Bombay Chartered Accountants Society	Radhakishan Rawal Mayur Nayak Ganesh Rajgopalan
Bureau international de documentation fiscale	Belema Margaret Rose Obuoforibo Johannes Jacobus Pius de Goede Aisha Aize Isa
Capitulo mexicano de la Camara internacional de comercio (Chambre de commerce internationale, Mexique)	Mariana Eguiarte Morett German Saldivar Osorio Alejandro Machorro Rivera
Centre régional africain pour le développement endogène et communautaire	Jean Mballa Mballa
Centro de investigação e desenvolvimento sobre direito e sociedade da Faculdade de Direito da Universidade Nova de Lisboa, NOVA Tax Research Lab	Mariana Passos Beraldo Rita Calçada Pires
Chambre de commerce internationale (Nigéria)	Kunle Ogunbamowo Sandra Momah Theophilus Emuwa
Comitato Nazionale Italiano della Camera di Commercio Internazionale (Chambre de commerce internationale Italie)	Barbara Triggiani Marco Del Monaco
Commission indépendante pour la réforme de la fiscalité internationale des entreprises (hébergée juridiquement par le Réseau mondial pour la justice fiscale)	Tommaso Faccio Alejandro Rodriguez Llach Verónica Grondona
Committee on Fiscal Studies	Laila Abdul Latif Joan Atim Attiya Waris
Deloitte	Artem Vasyutin
Dmun Foundation	Jaewon Choi Avi Sandeep Contractor Matthew Alexander Kartavov Hyeim Lee
Environment and Justice Society	Bishwas Sankar Neelam Chudal
Foundation for International Taxation	Tilokchand P. Ostwal Mukesh Hari Butani
Fundar Centro de análisis e investigación	Ana María Morales Chacón Iván Benumea Gómez Diego de la Mora Maurer

Global Alliance for Tax Justice	Dereje Alemayehu Alexandra Wenzel Tomás Lukin
Global Redistribution Advocates	Adrien Fabre
Information Technology Industry Council	Megan Funkhouser
Initiative for social and economic rights	Kembabazi Allana Benita Yoniya Kibowa Ausi
Institute for Economic Justice	Zimbali Mncube
International Budget Partnership	Fariya Mohiuddin Austin Ndiokwelu Claire Schouten
International Tax and Investment Center	Daniel Witt Blake Marshall
Latindadd	Adrian Falco Luis Alejandro Moreno Montoya Jorge Coronado Marroquín Nathalie Beghin
Mouvement des entreprises de France	Tania Saulnier
National Foreign Trade Council	Anne Gordon Jake Colvin Tiffany Smith
Partners in Health	Joel Curtain Chloe Dahleen Alicia Yamin
Policy Forum	Semkae Kilonzo Samwely Mkwatwa Prisca Kowa
Réseau africain pour la dette et le développement	Jason Rosario Braganza Theophilus Yungong Jong Diana Mochoge
Réseau mondial pour la justice fiscale	Sergio Raul Chaparro Hernández Markus Meinzer Florencia Lorenzo Alexander George Anthony Cobham Luke Holland Elizabeth Nelson
Réseau mondial pour la justice fiscale-Afrique	Chenai Mukumba Isaac Agyiri Evelyn Muendo
Southern and Eastern Africa Trade Information and Negotiations Institute (Seatini-Ouganda)	Jane Nalunga Mark Mutumba Aloysious Kittengo
Stichting onderzoek multinationale ondernemingen	Arnold Merkies

Student Business Organization for Sustainable Development	Issac Owusu Spendilove Adu Asare Akwasi Appiah
Tax Justice Norway	Andreas Fjeldskår Jonas Veland Kaja Guttormsgaard
Texas A&M University School of Law	Lorraine Eden William Byrnes
The M Group, Inc.	Hafiz Choudhury Peter Hann Beytullah Sarican
Universidad complutense de Madrid	María Amparo Grau Ruiz
Universidad de Barcelona	Eva Andrés Aucejo
Universidad de Sevilla, Facultad de derecho	Eva Maria Marquez Campon
University of Florida Levin College of Law	Mindy Herzfeld
World Business Organization (Chambre de commerce internationale Royaume-Uni)	Emma Bennett David Murray Matthew Herrington
Youth for Tax Justice Network	Allan Murangira Muhereza John Paul Kafuko Anyhait Winnifred
Zimbabwe Coalition on Debt and Development	Vivian Tashinga Zamba John P. Maketo Precious Lupahla
